

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 13 novembre 2019**

<b>Délibération</b>	
<b>N° 19.196.2</b>	
<b>En exercice .....</b>	<b>37</b>
<b>Présents .....</b>	<b>27</b>
<b>Votants .....</b>	<b>32</b>
<b>Pour .....</b>	<b>32</b>
<b>Contre .....</b>	<b>0</b>
<b>Abstention .....</b>	<b>0</b>

**POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PORT DU CHICHOULET**

**CERTIFICATION EUROPÉENNE « PORTS PROPRES » -  
RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE - APPROBATION**

*Date de la convocation : 07/11/2019*

L'an deux mille dix-neuf  
**Et le 13 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Bernard FABRE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, madame Maryline TUCA.

**Secrétaire de séance :** madame Yannick RODIERE.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 13 novembre 2019**

---

**Certification européenne « Ports propres » – Renouvellement de la démarche –  
Approbation**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

**Vu** l'arrêté de création du Préfet de l'Hérault n° 93-I-1706 du 24 juin 1993 portant création de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne et les avenants successifs ;

**Vu** la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

**Vu** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

**Vu** le code des ports maritimes, notamment les articles L. 332-2 et R. 322-2 sur la conservation du domaine public des ports maritimes ;

**Vu** la délibération n° 16.037.2 du 14 décembre 2016 demandant la certification « Gestion environnementale portuaire » ;

**Vu** les statuts de la régie autonome du port du Chichoulet ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 6 novembre 2019 ;

**Considérant** que la certification « Ports propres » délivrée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) est une démarche volontaire de la part des gestionnaires de ports de plaisance qui sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de la nécessité de participer à leur bonne gestion environnementale ;

**Considérant** que le port départemental de Vendres « Le Chichoulet » est engagé dans la démarche environnementale « Ports propres » depuis 2014 ;

**Considérant** que cette labellisation s'inscrit dans un accompagnement d'une période de trois ans avec des audits de maintien programmés tous les ans ;

**Considérant** que cette labellisation contribue à garantir et promouvoir la bonne gestion environnementale de notre port ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-Pierre PEREZ, 7<sup>ème</sup> vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

**I. SOLLICITE** le renouvellement de la Certification européenne « Ports Propres » pour le port départemental de Vendres « Le Chichoulet » pour le cycle de trois ans.

**II. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

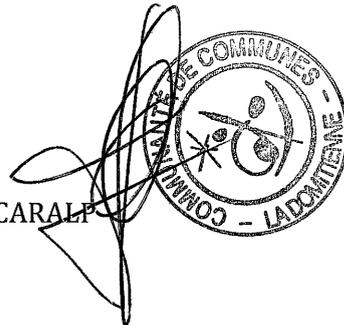
**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2019

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20191113-DELIB\_19\_19